



LE PUBLIC VISÉ

Les enfants de moins de 3 ans et de leurs parents, accompagnés dans une démarche renforcée de retour à l'emploi par France Travail ou un partenaire de l'insertion : recherche active, maintien ou retour à l'emploi, formation pour accéder à un emploi, période de mise en situation en milieu professionnel, entretien de recrutement, etc. Une attention toute particulière est portée aux familles les plus fragilisées (monoparentales, et/ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville).

LES PORTEURS ÉLIGIBLES

Tous les Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), bénéficiaires de la prestation de service unique (Psu)



Retrouvez vos contacts Caf dans le Nord et le guide de déploiement des crèches Avip sur [caf.fr](https://caf.fr/partenaires/caf-du-nord/partenaires-locaux/petite-enfance) :



CONNECTÉE ET SOLIDAIRE

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip)



UNE SOLUTION POUR LES PARENTS
EN RECHERCHE D'EMPLOI



LE DISPOSITIF « CRÈCHE AVIP »

Le label Avip est attribué aux Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) qui réservent au moins **20 % de leurs places** aux parents en recherche d'emploi. Son objectif : lever les freins à l'emploi des parents en proposant une place d'accueil et favoriser le bien-être des enfants.

Les parents bénéficient d'une place d'accueil pour leur enfant pendant leur recherche d'emploi pour une durée d'**un an**. Ils signent un **contrat de 6 mois**, renouvelable une fois, avec la crèche Avip et Pôle emploi. L'accueil est d'au minimum **10 heures par semaine**.

En parallèle, les parents sont suivis pour leur recherche d'emploi par des conseillers de France Travail, ou un partenaire de l'insertion, dans le cadre d'un accompagnement global.

Lorsque le parent bénéficiaire trouve un emploi ou une formation, la crèche Avip assure une place d'accueil pérenne à l'enfant jusqu'à son entrée à l'école maternelle

LE SOUTIEN DE LA CAF DU NORD

Un diagnostic et une expertise

La Caf élabore un diagnostic permettant d'identifier les besoins des familles, l'offre existante et les structures qui pourraient évoluer en crèches Avip.

Le rôle de la Caf est :

- > de partager ses données et son analyse sur les besoins ;
- > d'identifier, sensibiliser et réunir les partenaires et structures ciblées ;
- > d'accompagner à la conception et à la viabilisation des projets.

Un accompagnement personnalisé

La Caf se rapproche des crèches identifiées et de leurs organismes gestionnaires. Les Eaje concernés bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour construire leur projet et obtenir la labellisation Avip.

Un soutien financier

La Caf du Nord peut accorder un soutien financier à l'Eaje pour compenser des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre du projet et au temps consacré à l'accueil plus soutenu des familles et des enfants : agrandissement des locaux, recrutement de personnel, augmentation de l'amplitude horaire...

Ces financements complémentaires sont attribués sur des fonds existants de la Caf : le « fonds publics et territoires » et le « plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant ».

LA LABELLISATION

Pour être labellisée « Avip », chaque structure peut solliciter directement la Caf en passant par son référent Chargé de conseil en développement de l'action sociale (Ccdas). Après une présentation de son projet, elle bénéficie d'un accompagnement dans sa concrétisation en fonction des besoins identifiés sur son territoire. Voici les différentes étapes :

- > Le Ccdas de la Caf du Nord lui remet un dossier de demande d'adhésion à la charte des crèches Avip.
- > Une fois le dossier déposé auprès des services qui assurent l'instruction, la Caf étudie et analyse la demande au regard des critères de labellisation Avip, de sa mise en œuvre opérationnelle et de sa viabilité.
- > Dernière étape : la structure organise un « comité de labellisation Avip » avec le Conseil départemental (Pmi et service insertion), Pôle emploi, la Caf, la Direction départementale de la cohésion sociale, la Mutualité sociale agricole (Msa - en fonction du territoire). D'autres partenaires locaux, acteurs dans le projet ou relais de l'information, peuvent être associés. À cette occasion, chaque participant émet un avis sur le projet présenté et le comité attribue le label à la crèche.